



Mont
Saint
Aignan

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE déposée le : 19/12/2025, affichée en mairie le 24/12/2025 Par : KAUFMANN & BROAD SA Demeurant à : 17 quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE Représenté par : Monsieur MUGNIERY Baptiste Pour : pose d'une nouvelle enseigne « NeoReside » Sur un terrain sis : 54 avenue du Mont-aux-Malades à Mont-Saint- Aignan	CADRE 2 : AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE Dossier : AP 076 451 25 0004 Arrêté n°2026.41
---	---

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;
Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;
Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;
Vu le règlement de la zone ZE3 ;
Vu la demande produite pour la pose d'enseigne (cadre 1),

ARRÊTE

Article 1: la pose d'enseigne est autorisée pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



fait à Mont-Saint-Aignan, le 12/01/2026
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine